

*Développement social*

Je voudrais vous dire autre chose au sujet de l'année 1960, et cette autre chose nous ramènera à la discussion sur la motion dont nous sommes saisis. Je constate que deux autres députés se joignent à nous. Mon ami de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) était probablement pharmacien à l'époque. Quant au député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) . . .

**Une voix:** Ce n'était qu'un enfant.

**M. Knowles:** Oui, un autre enfant. Je suis sûr qu'en évoquant tout ce qui se passait en 1960, le député de Rosedale a amené de nombreux autres députés à réfléchir à ce qu'ils faisaient à cette époque, du moins ceux dont les souvenirs remontent aussi loin.

Je voudrais mentionner qu'en 1960, la pension de vieillesse s'élevait à \$55 par mois, payables à l'âge de 70 ans. Il existait alors une aide à la vieillesse dont on pouvait bénéficier en se soumettant à une évaluation des revenus entre 65 et 70 ans, mais la pension elle-même était fixée à \$55 par mois et elle n'était versée qu'à l'âge de 70 ans. Les libéraux l'avaient fait passer de \$40 à \$46 juste avant les élections de 1957. Les conservateurs ont pris le pouvoir en 1957 et, après avoir déclaré que cette somme était insuffisante, ils l'ont porté à \$55 avant les élections de 1958 puis à \$65 avant celles de 1962.

Mais, à cet important moment dont parlait le député de Rosedale, en 1960, la pension de vieillesse n'était que de \$55 dollars par mois. C'était le montant maximal des prestations de sécurité de vieillesse. C'était aussi le montant des allocations d'aide à la vieillesse dont les personnes âgées pouvaient bénéficier après s'être soumises à une évaluation des revenus. Les députés recevaient une indemnité de \$8,000 et une allocation de dépenses de \$2,000. Leur traitement a augmenté beaucoup plus, toutes proportions gardées, que les pensions de vieillesse.

● (1620)

Avant de faire le lien entre toutes ces considérations et mon objection contre la bureaucratie que cette motion propose de créer, je tiens à poser une question: si tout cet édifice bureaucratique avait existé au cours des vingt dernières années, la pension de vieillesse serait-elle de \$190 par mois comme elle le sera à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain? J'en doute. Comme je l'ai dit, la motion est très alléchante, mais à mon avis, toute sa substance tient dans une seule phrase: le ministre d'État chargé du Développement social aura le pouvoir de conseiller le gouvernement en ce qui concerne l'affectation de fonds, de personnel et d'autres ressources aux programmes fédéraux destinés à promouvoir le développement social et individuel au Canada. Cela signifie, en d'autres termes, que ce n'est pas tant le ministre que les bureaucrates qu'il dirigera qui auront le dernier mot sur toutes les dépenses sociales, qu'il s'agisse de sécurité sociale, de supplément de revenu garanti, de pensions des anciens combattants, de pensions de retraite des fonctionnaires ou de subventions aux citoyens âgés ou aux autochtones. C'est elle qui aura voix au chapitre lorsqu'il s'agira de les examiner et de les étudier et je prévois—si on peut parler de prévisions vingt ans plus tard—que si nous avons eu la possibilité de lui mettre des bâtons dans les roues, les prestations de sécurité sociale ne seraient pas aussi élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

C'est un fait que le décret du conseil que cette motion propose d'adopter servirait surtout à contrôler les dépenses sociales et non pas seulement, comme on veut nous le donner à

entendre, à créer un groupe qui serait chargé de prendre des initiatives et des mesures. C'est ce qui me fait dire que cette belle enveloppe surprise cache une arme dangereuse, une bombe à retardement qui pourrait nuire à nos programmes sociaux. Je pense donc que nous ne devrions pas nous prononcer en sa faveur.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles:** Il y a actuellement dans un certain nombre de nos ministères des personnes très compétentes qui accomplissent un travail précieux mais difficile, en effectuant toutes les recherches nécessaires à ces programmes. C'est notamment le cas du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. A titre d'exemple, ce sont les spécialistes du ministère de la Santé qui ont élaboré et planifié de nombreux programmes que les libéraux ou les conservateurs ont fait adopter sous forme de bills par la Chambre des communes. Le ministère des Affaires des anciens combattants en est un autre exemple. Nous avons bien du mal à obtenir que le gouvernement présente à la Chambre des mesures législatives intéressant les anciens combattants; c'est vraisemblablement parce que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a bien du mal à convaincre le président du Conseil du Trésor et ses collègues du cabinet d'accepter ses programmes à cause de leurs coûts. Cependant, ce ministère compte d'excellents fonctionnaires, et la plupart—nous disions naguère tous—sont d'anciens combattants qui préconisent sans cesse de nouveaux moyens de reconnaître les droits de ceux qui ont défendu notre patrie en tant que membres de nos Forces armées.

Avec le temps qui passe, les besoins des anciens combattants ont changé. Je sais qu'à l'heure actuelle, les hauts fonctionnaires du ministère songent beaucoup plus qu'autrefois aux besoins des anciens combattants âgés, car les anciens combattants ont évidemment vieilli. Ce personnel fait du bon travail, et je suppose que dans certains autres ministères que je connais moins bien, notamment le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ou le secrétariat d'État, qui dispensent des subventions de formation, ou d'autres ministères qui s'occupent des fonctionnaires et de leur formation, on propose des idées qui servent d'amorces aux mesures législatives que les ministres cherchent ensuite à faire adopter. A mon avis, c'est une bonne chose qu'il y ait maintenant un comité formé de membres du cabinet qui s'occupe des programmes qui dispensent des subventions, des pensions et d'autres avantages qui sont utiles aux membres de notre société.

Le ministre de la Justice a décrit ce comité aujourd'hui. Mais il me semble que c'est au sein des ministères intéressés que devraient se faire les négociations serrées en faveur des personnes âgées, ou des mères de famille, ou des enfants, ou des anciens combattants, ou des personnes en quête d'emploi ou de formation. Même maintenant, ces ministères ont énormément de difficulté à faire accepter leurs idées à cause des divers paliers administratifs qui existent déjà. Le personnel d'un ministère peut concevoir une idée et la faire accepter au ministre, ou ce dernier peut lui fournir l'idée en lui demandant de la développer. Mais une fois que le ministre et ses collaborateurs sont entièrement d'accord sur un projet, il reste encore à convaincre le Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé, le Bureau de Développement économique, les comités du cabinet et enfin le cabinet lui-même.